

Assemblée ordinaire tenue, le 5 juillet 2013 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Berthiaume, monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Robert Bélanger, monsieur Gilles Payer et mesdames Doris Larose et Nicole Tousignant.

Sous la présidence de Monsieur le maire, David Pharand

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

13-07-17123 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h45.

Adoptée

13-07-17124 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant les varia ouverts.

Adoptée

13-07-17125 Lecture et adoption des procès-verbaux du 7 juin 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2013 soit exemptée et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Adoptée

FINANCES

13-07-17126 Lecture et adoption des comptes du mois de juin 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

La lecture des comptes du mois de juin 2013 au montant de 347 895,39 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 16834 à 16914 et prélèvements no 3318 à 3343 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 957,43\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adoptée

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois juin 2013

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de juin 2013 est déposé au Conseil pour considération pour une dépense totale de 37 902,65\$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de juin 2013.

Claire Dinel, dir.-géné.

Claire Dinel, dir.-gén.

13-07-17127 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 juin 2013

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 30 juin soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée

<p>PÉRIODE DE QUESTIONS Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.</p>

ADMINISTRATION

<p>Correspondance ***Le détail de la correspondance du mois de juin 2013 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 5 juillet 2013 »</p>

13-07-17128 Nouvelle structure administrative

Attendu que la municipalité de Duhamel est confrontée à de nouveaux défis;

Attendu que dans un objectif de développement durable et s'appuyant sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales dans tous les départements de la municipalité, le Conseil croit opportun de revoir la structure actuelle afin de mieux répondre aux nouvelles réalités;

Attendu qu'une firme a été retenue dans le processus de restructuration;

Attendu qu'une proposition de restructuration a été soumise au Conseil municipal lors de la plénière du 26 juin 2013;

Attendu que la proposition rencontre les objectifs de la démarche;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel approuve dans une première phase, les recommandations émanant du rapport diagnostic organisationnel à savoir :

- La création d'un poste cadre (directeur de la gestion du territoire) qui aura à sa charge les travaux publics, l'hygiène du milieu, l'environnement et l'urbanisme
- L'abolition du poste de directeur des travaux publics
- L'ouverture d'un poste syndiqué qui aura pour mission d'orchestrer et d'assurer le service de déneigement
- L'abolition du poste d'adjointe administrative au greffe
- La création d'un poste cadre d'adjointe administrative à la direction générale
- Remplacer le titre du poste « préposé à l'urbanisme et à l'administration » par « préposé à la gestion du territoire et à l'administration »
- Transfert des responsabilités et activités liées au rôle d'évaluation de l'adjointe administrative à la direction générale vers la commis-comptable.
- Nouvel organigramme

Que,

Dans une deuxième phase et lorsque le poste cadre de directeur de la gestion du territoire sera comblé, le Conseil de la municipalité demande à la direction générale de leur soumettre un plan d'action afin de rencontrer les objectifs des recommandations numéro 5.1 et numéros 5.3 à 5.12.

Adoptée

13-07-17129 Modification du Règlement d'emprunt : chemin de la côte jaune

Il est **résolu** à l'unanimité

Que, le règlement numéro 2013-03 soit modifié de la façon suivante :

Que, le titre du règlement soit remplacé par :

Décrétant les travaux de réfection et d'amélioration d'une partie du chemin de la cote jaune, sur une distance de plus ou moins 100 mètres, décrétant une dépense de 90 000\$ et un emprunt n'excédant pas 90 000\$ à cette fin et appropriant en réduction la somme estimée de 22 500\$ à même le fond général ou par le versement d'une subvention.

Que, l'article 1.1 soit remplacé par :

Le conseil est autorisé à procéder à la réfection et l'amélioration du tronçon du chemin Côte Jaune identifié au plan ci-dessous, selon l'évaluation préliminaire des travaux préparés par André Pilon, ingénieur civil, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Que, l'article 2.1 soit remplacé par :

2.1 Pour les fins du présent règlement et suivant l'estimation détaillée, incluant les frais incidents, les imprévus et les taxes, préparée par madame Claire Diné, datée du 1^{er} mai 2013, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « B », le conseil est autorisé à dépenser et emprunter des sommes ne dépassant pas 90 000 \$ pour un terme de 10 ans



Adoptée à l'unanimité

13-07-17130 Projet de résolution : Lot 48, rang A

Attendu le rapport d'inspection du Ministère des ressources naturelles, suite à une visite terrain effectuée le 3 juin 2013 par le fonctionnaire du ministère afin d'établir les exigences de l'acte de cession;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, demande la tenue d'une rencontre avec monsieur Pierre Ménard, directeur régional du Ministère des ressources naturelles ainsi que fonctionnaire du ministère, afin de leur faire connaître les objections et les inquiétudes de la municipalité, suite aux exigences dudit rapport.

Adoptée

13-07-17131 Offre de vente du terrain P15, rang 2

Attendu que la municipalité de Duhamel a fait l'acquisition du lot 15-6, rang 2 suite à une vente pour non-paiement de taxes;

Attendu que monsieur Gilles-Philippe Janvier a fait une offre d'achat du lot 15-6 et l'a acquis de la municipalité en juillet 2012;

Attendu que suite à des recherches de titres, le notaire a décelé que le lot adjacent, soit la partie du lot 15, rang 2 appartient à la municipalité de Duhamel depuis les années 1960;

Attendu que ledit lot P15, rang 2 a été arpenté suite à cette constatation et sera enregistré auprès du Ministère;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que

La municipalité demande à monsieur Gilles-Philippe Janvier d'acquérir le lot partie 15, rang 2 au montant de 10 000\$ + taxes.

Adoptée

13-07-17132 Programme de dons écologiques/ Fiducie Lauzon

Attendu qu'une rencontre a eu lieu avec les représentants de la Fiducie Lauzon, monsieur David Pharand, Maire de la municipalité de Duhamel et madame Claire Dinel, directrice générale de la municipalité de Duhamel;

Attendu que cinq parcelles de terrain appartenant à la Fiducie Lauzon ont été identifiées faisant l'objet de dons écologiques :

1. Barrage de castor- route 321
2. 321 Halte routière- côté nord
3. 321 côté sud de la 321 bande de terrain jusqu'à la SEPAQ.
4. Dame de Tanascon
5. Corridor de la voie ferrovière :piste cyclable

Il est **résolu** à l'unanimité

Que

Les membres du Conseil mandatent le maire et la directrice générale à entamer des démarches de négociation auprès de la Fiducie Lauzon, afin de faire reconnaître les parcelles mentionnées précédemment à titre de dons écologiques dans le cadre du programme des dons écologiques du Canada.

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport du département de sécurité publique.

13-07-17133 Protocole de mobilisation des services de désincarcération et des services de sécurité incendie

Attendu la résolution numéro 2011-02-037, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC Papineau tenue le 16 février 2011, confirmant la procédure privilégiée lors d'accidents de la route avec blessé(s);

Attendu qu'en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et de transmission secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;

Attendu que suite aux rencontres qui ont eu lieu entre les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau), un comité aviseur a été mis en place dans le but d'élaborer et de présenter une modification au protocole de mobilisation actuel, qui respecte les normes de sécurité incendie et de désincarcération lors d'accidents de la route;

Attendu que la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC de Papineau et sont exécutées exclusivement par le centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais;

Attendu que la MRC de Papineau doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie sur le plan régional, suivant la compétence qui lui a été déléguée par les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que :

Le Conseil municipal de Duhamel accepte les termes et les conditions du nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accidents de la route avec blessés;

Que:

Le Conseil municipal de Duhamel propose à la MRC de Papineau de préparer ou de faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents;

Que:

La Municipalité de Duhamel adhère au protocole de mobilisation et l'accepte pour l'adoption à la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévue le 18 septembre 2013.

Adoptée

VOIRIE

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

13-07-17134 Travaux à contrat

Attendu que des travaux de pavage de section de chemin à des endroits spécifiques devront être effectués dans un court délai;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le Conseil autorise madame Claire Diné à procéder à un appel d'offres afin d'embaucher un sous-traitant pour l'exécution des travaux de pavage des chemins dans les plus brefs délais.

Adoptée

13-07-17135 Construction du nouveau garage municipal

Attendu que la subvention de 353 987\$ a été reçue dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

Attendu que le comité de sélection avait accepté de retenir le deuxième plus bas soumissionnaire soit Norexco inc, au mois de décembre 2012 étant donné que la soumission déposée par Construction Audette n'est pas conforme au devis et cahier des charges ;

Attendu que le montant total du contrat de construction s'élève à 445 170,55\$, un montant à la baisse du prix de soumission originale;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que

La directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Duhamel tous les documents relatifs à la réalisation du projet de construction du nouveau garage municipal incluant la signature du contrat au montant de 445 170,55\$ (taxes incluses).

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport du comité : Le conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'hygiène du milieu.

Projet de compostage pour les commerces (restaurants)

Trois restaurants adhéreront au programme de compostage commercial soient « Le Madorick », « le rendez-vous du Chevreuil » ainsi que « Chez Pépère » d'ici l'automne 2013.

13-07-17136 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable

Attendu que conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*, les municipalités doivent déposer un rapport annuel sur la gestion de l'eau contenant notamment le bilan de l'usage de l'eau et la mise à jour du plan d'action ;

En conséquence,

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

Le rapport annuel 2012 sur la gestion de l'eau soit et est adopté par la présente résolution.

Adoptée

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

Adoption des projets de règlements

13-07-17137 Projet de règlement révisant le plan d'urbanisme

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun de réviser entièrement l'ancien plan d'urbanisme;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution un projet de règlement révisant le plan d'urbanisme;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h.

Que le *Règlement de plan d'urbanisme et de développement durable* numéro 2013-04 remplacera le *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro 2004-019 de la Municipalité de Duhamel et ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17138 Projet de règlements : permis et certificats

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 116 et 119;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution, un projet de règlement sur les permis et certificats applicable à l'ensemble du territoire municipal;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h.

Que le *Règlement de sur les permis et certificats* numéro 2013-09 remplacera le *Règlement sur les permis et certificats* numéro 2004-020 de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tous ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17139 Projet de règlements : règlement de zonage

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au zonage et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, et 113;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution, un projet de règlement relatif au zonage applicable à l'ensemble du territoire municipal;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h.

Que les projets de règlement de zonage est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter ;

Que le *Règlement de zonage* numéro 2013-05 remplacera le *Règlement de zonage* numéro 2004-021 de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tous ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17140 Projet de règlement sur les dérogations mineures

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19-1), notamment l'article 145.1;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte projet de règlement sur les dérogations mineures;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h;

Que le *Règlement sur les dérogations mineures* numéro 2013-08 remplacera le *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* numéro 2004-025 de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tous ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17141 Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 145.15;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution, un projet de règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h.

Que le règlement portant le numéro 2013-10 remplacera le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales* numéro 2004-026;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17142 Projet de règlements : Construction

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 118;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution, un projet de règlement relatif à la construction applicable à l'ensemble du territoire municipal;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h;

Que le *Règlement de construction* numéro 2013-07 remplacera le *Règlement de construction* numéro 2004-23 de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tous ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17143 projet de règlements : Lotissement

Attendu que le Conseil municipal de Duhamel juge opportun d'adopter un nouveau règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire municipal;

Considérant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), notamment ses articles 59, 110.4, 110.10.1, 115 et 117.1;

Il est **proposé par** madame Nicole Tousignant
appuyé par madame Doris Larose

et résolu

Que,

La municipalité de Duhamel adopte par la présente résolution, un projet de règlement relatif au lotissement applicable à l'ensemble du territoire municipal;

Qu'une assemblée de consultation publique sera tenue le 19 juillet 2013 à 19h.

Que les projets de règlement de lotissement est susceptible d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter ;

Que le *Règlement de lotissement* numéro 2013-06 remplacera le *Règlement de lotissement* numéro 2004-022 de la Municipalité de Duhamel, ainsi que tous ses amendements ;

Le présent règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

13-07-17144 Dérogation mineure 3466, chemin de la Presqu'île

Attendu que le propriétaire du 3466, chemin de la Presqu'île est dans l'impossibilité de construire un bâtiment projeté dans le respect de la marge de recul de 20 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux du lac suite à une demande déposée à cet effet ;

Attendu que l'implantation du bâtiment désiré de façon à respecter les autres règlements applicables à une nouvelle construction, la distance de recul minimale la plus rapprochée serait de 16,47 mètres selon le plan d'implantation;

Il est **résolu à l'unanimité**

Que,

Suite à la recommandation du CCU, le Conseil accepte le projet avec les considérations suivantes à savoir :

Le propriétaire devra

- Déposer un certificat d'implantation
- Revégétaliser la bande riveraine selon un plan d'aménagement approuvé par le département d'urbanisme et d'environnement
- Respecter la distance du 15 mètres de la ligne des hautes eaux du lac
- Déposer un concept pour l'installation d'un nouveau système septique
- Respecter les délais régissant les constructions neuves
- Soumettre tout document nécessaire pour débiter le projet au plus tard le 6 septembre 2013

Adoptée

Étude de caractérisation des matières résiduelles

Le rapport de l'étude de caractérisation des matières résiduelles est déposé aux membres du Conseil.

13-07-17145 Programme d'analyse d'eau des lacs

Attendu que les Associations des lacs du territoire de la municipalité de Duhamel ont adhéré au programme d'analyse d'eau des lacs d'Environnement Québec;

Attendu que l'analyse d'eau des lacs a lieu à tous les cinq ans;

Il est **résolu** à l'unanimité

Que

La municipalité de Duhamel appuie financièrement la moitié des coûts encourus des frais d'étude d'analyse d'eau des lacs menée par Environnement Québec sur présentation des pièces justificatives et rapports à l'appui;

Et que

Les Associations des lacs présents sur le territoire de la municipalité de Duhamel défraient l'autre moitié des frais encourus.

Adoptée

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Rapport du comité : Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

13-07-17146 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** à l'unanimité

Que,

L'assemblée soit fermée à 20h35.

Adoptée

—

—

David Pharand
Maire

Claire Dinel, gma
Directrice générale